

Orientations du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

I - L'enseignement supérieur et la recherche, enjeu pour les jeunes et le développement économique de la région

L'enseignement supérieur et la recherche jouent un rôle essentiel dans le développement des qualifications des jeunes, facilitant leur insertion, ainsi que l'attractivité du territoire régional et son développement.

Outre ce que cela apporte en termes d'épanouissement personnel, acquérir une formation relevant de l'enseignement supérieur constitue un atout pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. C'est l'une des orientations fortes de la Région, dans le cadre de son soutien aux jeunes.

Sur le plan économique, comme le souligne un récent rapport de l'OCDE, il n'y a pas d'investissement plus rentable à long terme pour une collectivité que l'investissement en capital humain, particulièrement dans le domaine de l'enseignement supérieur. En effet, cette analyse montre que les retombées positives d'une formation supérieure se traduisent plus tard dans la vie, sous forme de salaires plus élevés, d'une meilleure santé et d'une vulnérabilité moindre au chômage. Un diplômé de l'enseignement supérieur peut prétendre ainsi à un avantage salarial cumulé tout au long de sa vie supérieur à 130 000 € brut en moyenne dans les pays de l'OCDE, par rapport à un diplômé de l'enseignement secondaire.

Le rapport montre également que les budgets publics et l'économie toute entière tirent eux aussi profit de la multiplication du nombre des diplômés du fait de l'augmentation des recettes fiscales et des cotisations sociales, et de la diminution des transferts sociaux qui résultent des niveaux de revenus plus élevés des diplômés du supérieur. Ainsi, le rendement public net de l'obtention par un homme d'un diplôme de fin d'études universitaires s'élève en moyenne, une fois pris en compte tous les coûts directs et indirects, à près de 38 000 €, soit près du double du montant moyen des sommes investies initialement par les pouvoirs publics.

Enfin, les jeunes qui mettent un terme à leur scolarité à l'âge minimum légal sans avoir trouvé un emploi ont plus de risques de connaître une longue période sans travail. Dans la plupart des pays, plus de la moitié des jeunes de 25 à 34 ans faiblement qualifiés et au chômage sont des chômeurs de longue durée. En France, 27 % des jeunes sans diplôme (ou ayant seulement le brevet) sont au chômage, contre 13 % pour les titulaires du baccalauréat et 5 % ayant un DEUG ou plus.

Par ailleurs, la recherche est à la base de l'innovation qui constitue la croissance économique de demain. C'est pour cela que la Région a adopté un plan d'actions en faveur de l'innovation et a engagé, dans le cadre des orientations de la Commission européenne, une stratégie régionale de l'innovation, avec les services de l'État en région.

II - Panorama de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Poitou-Charentes

1 - L'enseignement supérieur en Poitou-Charentes

L'enseignement supérieur en Poitou-Charentes est marqué par une proportion d'étudiants inférieure à la moyenne nationale. Alors que le poids démographique de Poitou-Charentes par rapport à la France est de 2,7 % pour la population totale et de 2,5 % pour la population des 17-25 ans, il est de 2,02 % pour le nombre d'étudiants. Cela résulte notamment du fait que des jeunes de la région poursuivent leurs études hors de Poitou-Charentes du fait de la structure et de la nature des formations offertes, ce qui a amené le Conseil Régional à délibérer pour accroître ses soutiens au développement des formations supérieures dans les lycées, au titre de l'apprentissage, dans les formations d'ingénieurs, etc.

À la rentrée 2009-2010, le Poitou-Charentes compte 46 932 étudiants accueillis sur 29 sites. Ils sont inscrits pour :

- 84,5 % dans le secteur public
- 66,2 % dans une des deux Universités de Poitiers et de La Rochelle

Si le taux de réussite au baccalauréat est supérieur à la moyenne nationale, la proportion de bacheliers par classe d'âge et le taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur demeurent significativement plus faibles :

- taux de réussite au baccalauréat : 87,6 % / 86,2 %
- proportion de bacheliers d'une classe d'âge : 62,9 % / 65,6 %
- taux d'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur : 68,4 % / 74,5 %

Poids relatif des effectifs étudiants en Poitou-Charentes en 2009-2010 par filières d'enseignement

	Effectifs		Poids relatif
	Poitou-Charentes	France entière	
Classes Préparatoires aux Grandes Écoles	1 268	81 314	1,56 %
Sections de Techniciens Supérieurs	5 425	242 039	2,24 %
Instituts Universitaires de Technologie	3 171	118 139	2,68 %
IUFM intégrés aux Universités	1 513	59 107	2,56 %
Universités (hors IUT et IUFM)	26 397	1 273 029	2,07 %
Autres formations d'ingénieurs	1 527	83 216	1,83 %
Écoles de Commerce	3 460	116 378	2,97 %
Écoles Supérieures Art et Culture	471	66 479	0,71 %
Écoles paramédicales et sociales	3 138	137 165	2,28 %
Autres écoles spécialisées	332	56 803	0,58 %
Total enseignement supérieur	46 932	2 324 177	2,02 %
Dont formations d'ingénieurs	1 895	122 154	1,55 %

Source : Atlas régional - Effectifs d'étudiants en 2009-2010 - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Les effectifs des deux Universités représentent les 2/3 des étudiants :

- 23 919 à l'Université de Poitiers dont 20 474 à Poitiers, 1 543 à Angoulême et 1 132 à Niort
- 7 162 à l'Université de La Rochelle

Les formations professionnelles courtes occupent en Poitou-Charentes une place importante :

- en IUT, 3 170 étudiants soit 6,8 % des effectifs du supérieur (moyenne nationale, 5,1 %)
- en Sections de Techniciens Supérieurs, 5 425 étudiants soit 11,6 % (moyenne nationale, 10,2 %)

Les formations universitaires sont attractives. En 2009-2010, tous cursus confondus, la proportion d'étudiants inscrits dans les Universités de Poitou-Charentes provenant d'une autre région (36,3 %) est nettement supérieure à la moyenne nationale (23 %). Ce constat vaut pour tous les niveaux de formation et en particulier en troisième cycle où la moitié des étudiants viennent d'une autre région, pour une moyenne nationale de 33 %.

De même, la part des étrangers inscrits dans les Universités de Poitou-Charentes (4 340 étudiants, soit 14 %) est supérieure à la moyenne nationale (11,6 %).

Cette forte attractivité extérieure peut expliquer en partie la faible insertion en Poitou-Charentes des diplômés de l'enseignement supérieur dont une part significative quitte la Région à l'issue de leurs études.

En Poitou-Charentes, 2 664 apprentis de l'enseignement supérieur suivent une formation en alternance. Ils sont majoritairement inscrits en BTS/BTSA (1 785). Parmi ces apprentis, 337 suivent une formation d'ingénieur.

La proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux en Poitou-Charentes (33 %) est sensiblement supérieure à la moyenne nationale (27,4 %). Cependant, la proportion de boursiers aux échelons les plus élevés (taux 5 et 6) est inférieure à la moyenne nationale.

En 2008-2009, 377 étudiants de Poitou-Charentes ont bénéficié d'une mobilité dans le cadre du programme Erasmus, ce qui situe la Région Poitou-Charentes au 13^{ème} rang des régions françaises.

2 - La recherche en Poitou-Charentes

Le poids de la recherche est sensiblement inférieur à la moyenne nationale. Ce constat est particulièrement marqué pour la recherche privée. En Poitou-Charentes, les personnels de recherche représentent 4 150 emplois équivalents temps plein en 2008 (19^{ème} région française).

Le nombre de chercheurs est de 2 100 chercheurs (0,9 % - 19^{ème}) dont :

- 1 250 chercheurs de la recherche publique (1,3 % - 14^{ème}) dont 331 relèvent des organismes de recherche
- 850 chercheurs dans les entreprises (0,7 % - 20^{ème}).

De plus, 600 enseignants-chercheurs et chercheurs produisent dans des unités de recherche classées A⁺ ou A (sur 1250) (1,4 % - 13^{ème} rang).

Les diplômes délivrés au niveau master et docteur sont relativement nombreux :

- 2 593 diplômés de masters en 2009 (2,6 % - 12^{ème})
- 193 docteurs en 2009 (1,6 % - 13^{ème})

La Dépense Intérieure de Recherche Développement (DIRD) était faible : 344 M€ (0,9 % - 19^{ème}) en 2008, dont :

- DIRD Administrations : 151 M€ (1,1 % - 15^{ème})
- DIRD Entreprises : 192,4 M€ (0,7 % - 20^{ème})

ce qui a justifié les efforts faits dans le cadre des actions régionales de soutien, notamment en direction des PME, très présentes dans le tissu économique régional et en général peu impliquées dans des projets de recherche-innovation.

Les dépenses en recherche et développement sont en augmentation (+ 14 % entre 2004 et 2008) mais la part du PIB consacrée à la R&D en Poitou-Charentes (0,8 %) est nettement inférieure à la moyenne nationale (2,1 %).

De même, le montant des crédits d'impôt recherche obtenu en 2008 en Poitou-Charentes (21,4 M€ pour 132 bénéficiaires), ne représente que 0,5 % du montant national.

En 2009, les laboratoires régionaux ont accueilli 20 doctorants bénéficiant d'une bourse CIFRE (16^{ème} rang national), mais 85 % des contrats sont conclus avec des entreprises d'autres régions françaises.

A l'Université de Poitiers, la recherche est spécialisée en géosciences, chimie, biologie-santé, agronomie, écologie, sciences juridiques, sciences pour l'ingénieur (mécanique, matériaux, énergétique, aéronautique) et en sciences humaines et sociales (géographie, psychologie, étude des civilisations médiévales). L'Université de La Rochelle se réorganise de manière à jouer un rôle moteur et structurant au plan national dans le domaine de l'environnement et du développement durable (littoral, espace urbain) ; elle consolide également deux autres domaines de recherche (espace européen et relations internationales ; mathématiques et information numérique).

3 - Le potentiel d'innovation

Les travaux d'élaboration de la Stratégie Régionale de l'Innovation ont mis en évidence un certain nombre de constats :

- la région est particulièrement attractive pour les activités suivantes : transport, agroalimentaire, bois, image et éco-industries
- le tissu de TPE/PME, insuffisamment structuré, est peu propice au développement d'activités innovantes
- les filières sont bien implantées sur le territoire régional mais diversement animées
- l'économie régionale n'est pas suffisamment bénéficiaire des filières universitaires de qualité
- la région souffre de sous-effectifs d'encadrement dans l'industrie
- il n'existe ni Institut Carnot ni pôle de compétitivité labellisé.

En 2008, 10 nouveaux projets de création d'entreprises technologiques sont entrés dans l'incubateur ETINCEL et 6 entreprises ont été créées.

D'après la Stratégie Régionale de l'Innovation, de façon générale, les liens des centres de transfert avec la recherche étaient relativement limités. Quelques structures de transfert de technologie jouent leur rôle d'interface et sont sensiblement impliquées dans les activités de recherche. C'est pourquoi de nouveaux outils ont été mis en place, comme les appels à projets ou le chèque innovation.

III - Le cadre d'intervention de la Région dans ces domaines

Les compétences obligatoires de la Région Poitou-Charentes dans le domaine de l'enseignement supérieur portent sur :

- le financement des formations sanitaires et sociales et des bourses aux étudiants de ces filières
- le financement des formations en apprentissage (niveaux I, II et III)
- le financement des formations supérieures dans les lycées

Pour le reste, les interventions de la Région dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche ne relèvent pas de compétences obligatoires. Il s'agit notamment des subventions accordées aux établissements publics de l'État (Universités, centres de recherche) dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2000-2006 et du Contrat de Projets État-Région 2007-2013.

Pour l'enseignement supérieur, l'article L.214-2 du Code de l'Éducation précise que, « dans le cadre des orientations du plan national, la Région peut définir des plans régionaux de développement des formations de l'enseignement supérieur et déterminer des programmes pluriannuels d'intérêt régional en matière de recherche. La Région est consultée sur les aspects régionaux de la carte des formations supérieures et de la recherche. »

Dans le domaine de la Recherche, les articles L.4252-1 à L.4252-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent le rôle de la Région.

L'article L.4252-1 dispose que « la Région définit et développe des pôles technologiques régionaux », qu' « elle détermine des programmes pluriannuels d'intérêt régional », qu'elle « est associée à l'élaboration de la politique nationale de la recherche et de la technologie » et qu' « elle participe à sa mise en œuvre. »

Il précise également que la Région « veille en particulier à la diffusion et au développement des nouvelles technologies, de la formation et de l'information scientifiques et techniques, à l'amélioration des technologies existantes, au décloisonnement de la Recherche et à son intégration dans le développement économique, social et culturel de la Région. »

L'article L.4252-2 stipule que « la Région peut passer des conventions pour des actions, de durée limitée, avec l'État, les organismes de recherche publics ou privés, les établissements d'enseignement supérieur, les établissements publics, les centres techniques, les entreprises » et qu'elle « peut également engager un programme de recherche interrégional organisé par une convention la liant à une ou plusieurs autres Régions. »

L'enseignement supérieur et la recherche s'inscrivent aujourd'hui dans un contexte marqué par :

- la Loi Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) d'août 2007 qui accorde aux établissements universitaires une autonomie élargie. L'Université de La Rochelle a accédé à l'autonomie au 1^{er} janvier 2009, celle de Poitiers au 1^{er} janvier 2010
- le lancement de grands programmes d'investissement (plan campus, investissements d'avenir) visant à favoriser, par le regroupement d'établissements et la réalisation d'investissements lourds, l'émergence de pôles dont la visibilité internationale serait améliorée. Les Universités de Poitiers et La Rochelle n'ont pour l'instant pas bénéficié de ces programmes.

IV - Un soutien régional important, des interlocuteurs nombreux et des décisions multiples

La Région apporte un soutien financier important aux domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Le travail d'inventaire de la Mission d'Évaluation et de Contrôle de la Dépense Régionale chiffre à 67 600 000 € le montant des dépenses engagées au cours de l'année 2009 dans ces domaines.

Ces aides répondent pour une part importante à des compétences confiées à la région (41 811 000 €, soit 61,8 % du total). Elles sont destinées :

- pour 23 300 000 € au fonctionnement des formations sanitaires et sociales et à l'attribution des bourses sur critères sociaux aux étudiants de ces filières, dont la gestion est assurée par la Région
- pour 9 565 000 € à l'apprentissage (fonctionnement et investissement pour les formations de niveau supérieur au bac) et au versement d'aides aux apprentis
- pour 8 861 000 € au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles et des sections de techniciens supérieurs dans les lycées
- pour 85 000 € au fonctionnement du Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) de l'enseignement artistique.

Les autres financements sont attribués sur des politiques propres à la Région (25 849 000 €, soit 38,2% du total). Ils concernent principalement :

- pour 6 798 000 €, la recherche via le financement de programmes de recherche, de bourses doctorales, d'équipements scientifiques et de colloques scientifiques
- pour 2 706 000 €, les aides à la mobilité internationale des étudiants (ERASMUS stages, bourses de la découverte, accueil d'étudiants étrangers)
- pour 2 136 000 €, le financement d'actions de formation ou d'accompagnement des publics (préparation au DAEU, formations du CNAM, accueil de candidats VAE, Plan régional Jeunes Diplômés)
- pour 1 912 000 €, le financement d'enseignements spécifiques (École de l'Image, CESMD, École du Cirque, 1^{er} cycle de Sciences Po, etc.)
- pour 480 000 €, le financement de bourses d'accès à l'enseignement supérieur scientifique
- pour 374 000 €, la diffusion de la culture scientifique
- pour 196 000 €, la création d'entreprises ou d'emplois pour les diplômés (Ateliers de la Création, BRDE)
- pour 116 000 €, l'aide aux internes en médecine faisant leur stage en zone rurale
- pour 93 000 €, l'accès à la culture et aux pratiques culturelles par les étudiants
- pour 60 000 €, le financement d'initiatives des élèves post-bac dans les lycées (Créattitude, soutien aux projets d'établissements, voyages éducatifs)
- pour 50 000 €, l'aide indirecte aux études par le financement du BNSSA
- pour 50 000 €, l'accueil de stagiaires étudiants dans les services de la Région
- pour 35 000 €, l'accès au sport par le financement de licences sportives.

Les engagements du Contrat de Projets État-Région 2007-2013, chiffrés pour une part sur la base d'1/7^{ème} de l'engagement global afin de lisser les fluctuations annuelles liées à l'engagement non linéaire des projets, s'élèvent à 9 795 000 €. Ils concernent principalement :

- pour 4 606 000 €, les projets immobiliers à vocation pédagogique et d'amélioration de la vie étudiante (logements, restaurants universitaires, équipements sportifs)
- pour 2 054 000 €, les équipements structurants et les programmes de recherche
- pour 1 498 000 €, le transfert de technologie

- pour 1 108 000 €, les réseaux à haut débit à destination de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche et le développement des usages des TIC
- pour 86 000 €, la diffusion de la culture scientifique

Ainsi, les financements régionaux représentent en moyenne 1 490 € par étudiant.

Financements régionaux à l'enseignement supérieur et la recherche (crédits engagés en 2009)

	Compétences Région					Hors compétences Région				
	Total (en K€)	Formations supérieures				Universités		Etablissements		Autres
		Formations sanitaires et sociales	CFA	Lycées (formations supérieures)	Autres (CEPI)	Poitiers	La Rochelle	Publics	Privés	
Aides aux structures	48 642	20 799	8 026	8 861	85	3 268	1 565	5 567	6	464
Aides aux personnes	8 214	2 500	1 538	0	0	1 871	729	259	1 200	116
Enseignement Supérieur	56 856	23 299	9 564	8 861	85	5 139	2 294	5 826	1 206	580
Recherche	8 653	0	0	0	0	3 468	1 642	3 544	0	0
Transfert de technologie	1 498	0	0	0	0	0	0	0	1 498	0
Diffusion scientifique	652	0	0	0	0	81	36	58	460	17
Recherche	10 803					3 549	1 678	3 602	1 958	17
Total	67 659	23 299	9 564	8 861	85	8 688	3 972	9 428	3 164	597

Source : Mission d'Evaluation et de Contrôle de la Dépense Régionale

V - Les objectifs d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

1 - Pour la Région, définir ses priorités en matière d'enseignement supérieur et de recherche, en lien avec le développement économique du territoire et les grands axes de la politique régionale engagée depuis 2004

C'est à l'État que revient la fonction d'assurer à l'enseignement supérieur et la recherche publique les moyens humains et matériels nécessaires à leur développement.

Cependant, en raison de ses compétences en matière de développement économique, de sa connaissance des territoires, de sa proximité avec les acteurs, de sa connaissance des forces et faiblesses économiques, et des moyens qu'elle octroie, il est important que la Région affiche ses priorités pour l'enseignement supérieur et la recherche, notamment dans le contexte de l'autonomie accordée aux universités.

Le Schéma sera ainsi pour la Région un moyen d'affirmer ses priorités dans la politique des établissements : croissance verte, excellence environnementale, augmentation générale du niveau des qualifications, etc.

2 - Développer des partenariats sur le moyen terme avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en sortant d'une logique de guichet

L'élaboration concertée du Schéma permettra de substituer une logique de partenariat et de coopération de moyen terme à une logique de guichet dans laquelle la Région est régulièrement

sollicitée dans des domaines très divers, avec des réponses tantôt positives tantôt négatives.

Cette « mise à plat » présente les avantages suivants :

- pour la Région, la garantie que ses propres objectifs seront pris en compte dans les politiques des établissements
- pour les établissements, la possibilité d'engager des projets à moyen terme avec l'appui de la Région
- pour les deux, une meilleure visibilité sur les moyens financiers.

Le Schéma débouchera sur des contractualisations avec les Universités de Poitiers et de La Rochelle, applicables au 1^{er} janvier 2012.

3 - Mettre en cohérence les demandes multiples des acteurs et rendre lisible le réseau des établissements d'enseignement supérieur

La Région peut être le lieu de mise en cohérence des demandes multiples de la société, des étudiants, des partenaires universitaires et scientifiques et des collectivités locales.

Par ailleurs, Poitou-Charentes est une « petite » région (par la taille, le nombre d'habitants et la densité) qui possède cependant deux Universités.

Dans le respect de l'identité de chaque établissement, il est donc important d'assurer une cohérence de la carte des enseignements sur le territoire régional et de développer des synergies quand c'est utile et possible. La Région est le niveau d'intervention le plus adapté pour cela.

VI - Les grands axes du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

1 - Développer l'accès à l'enseignement supérieur

En cohérence avec l'ambition régionale d'augmenter le niveau général des qualifications (un gain de niveau de qualification par personne en Poitou-Charentes), l'objectif est de renforcer l'accès à l'enseignement supérieur.

Sur la base des 14 928 lycéens inscrits au bac en 2009, ce sont 10 200 d'entre eux qui pourraient s'inscrire dans l'enseignement supérieur, contre 9 000 effectivement inscrits, si la Région atteignait les moyennes nationales de taux de bachelier et de proportion d'accès au supérieur.

C'est donc un gain d'au moins 1 260 étudiants par an (soit +14%) qu'il faut viser, sachant que ce chiffre est probablement sous-évalué si on tient compte du fait que, tous cursus confondus, la proportion des étudiants inscrits en Poitou-Charentes et provenant d'une autre région (35,5 %) est au-dessus de la moyenne nationale (23 %).

Il est proposé les pistes de travail suivantes :

- développer des partenariats globaux avec les lycées
- développer l'information et l'orientation
- sensibiliser les familles, en particulier les plus modestes, à l'importance de la poursuite

d'études dans le supérieur

- promouvoir l'accès aux études scientifiques, notamment auprès du public féminin
- mettre en place des modalités nouvelles d'accès à l'enseignement supérieur en plus ou en lieu et place du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU)
- expérimenter des passerelles pour les titulaires du baccalauréat professionnel vers une poursuite d'études en BTS, DUT ou en formation d'ingénieur
- expérimenter des classes préparatoires à l'entrée à l'université pour les jeunes, surtout de filières professionnelles
- développer l'apprentissage dans le supérieur afin d'inciter les lycéens qui n'auraient pas poursuivi d'études supérieures de le faire
- assurer le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur par exemple par la création d'un CFA de l'enseignement supérieur associant les deux universités et les établissements qui le souhaitent
- favoriser l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et aux réseaux de communication à haut débit
- mobiliser le service civique en direction des étudiants, ce qui permettrait d'apporter une allocation à l'étudiant qui, en retour, assurerait du soutien scolaire pour les lycéens ou les étudiants sur leur temps de vacances.

2 - Faire croître le niveau moyen de diplôme obtenu

La part de la population de Poitou-Charentes ayant un diplôme égal ou supérieur au bac est inférieure de près de 6 points à la moyenne nationale (32,6% contre 38,5%).

	Population de 15 ans ou plus	Sans diplôme (%)	Certificat d'études (%)	BEPC (%)	BEP/CAP (%)	Bac (%)	Bac+2 (%)	> Bac+2 (%)
Poitou-Charentes	1 308 873	19,1%	15,3%	6,2%	26,8%	14,8%	9,6%	8,2%
France métropolitaine	44 709 349	19,1%	12,0%	6,4%	24,0%	15,4%	11,1%	12,0%
Écart	-	0,0%	3,3%	-0,2%	2,8%	-0,6%	-1,5%	-3,8%

Source : INSEE, RGP 2007, Chiffres-Clés Diplômes-Formation

Pour les jeunes de moins de 29 ans, le niveau du dernier diplôme obtenu est pourtant, statistiquement, une des clés de la capacité à intégrer le marché du travail.

Il est donc essentiel de lutter contre le décrochage dans le supérieur, notamment lors de la première année, et de faire croître à moyen terme le niveau moyen de diplôme obtenu par les 15-24 ans.

Il est proposé les pistes de travail suivantes :

- développer le degré d'autonomie des futurs étudiants dès le secondaire
- spécifier les dispositifs d'accueil et d'orientation en fonction de la diversité des publics
- développer des propositions d'accompagnement personnalisé pour ceux qui en ont le plus besoin
- renforcer les sites universitaires d'Angoulême et Niort
 - par l'ouverture de licences et de masters professionnels en lien avec le bassin économique (formation en alternance)
 - par la création de passerelles pour les titulaires de BTS et de DUT afin de favoriser l'accès à la licence professionnelle
- offrir les conditions d'un accueil adapté aux étudiants ayant des besoins spécifiques

- (étudiants handicapés, sportifs de haut niveau, etc.)
- développer la lisibilité du système universitaire et des offres de formation
 - développer l'apprentissage dans le supérieur.

3 - Contribuer à l'aménagement et au développement des territoires

Comme le montre le tableau des effectifs (cf. annexe), les 46 000 étudiants de Poitou-Charentes, répartis sur 29 sites d'enseignement supérieur, jouent, avec les personnels enseignants, d'encadrement et d'entretien, un rôle très important dans la vie et l'animation des territoires, notamment ruraux. Les étudiants représentent par exemple un quart de la population à Poitiers, ville de France où la présence des étudiants âgés de 18 à 24 ans est la plus forte de France.

L'enseignement supérieur et la recherche doivent ainsi continuer à contribuer à l'aménagement et au développement des territoires.

Il est proposé les pistes de travail suivantes :

- lutter contre le désengagement de l'État et la fermeture de classes préparatoires aux grandes écoles et de sections de techniciens supérieurs
- développer des pôles de compétence reconnus dans les territoires (Assurances à Niort, Image à Angoulême)
- poursuivre, en complément des investissements de l'État, le financement d'infrastructures de qualité sur les sites d'enseignement supérieur
- prévoir une consultation du Conseil Régional sur les cartes des formations universitaires par la création d'une instance de concertation dans le cadre des conventions entre la Région et les Universités.

4 - Développer la capacité des étudiants à intégrer le marché du travail

La capacité des établissements d'enseignement supérieur à faire intégrer le marché du travail à leurs étudiants est un des critères essentiels de leur attractivité.

Avec la Loi Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) de 2007, les Universités, qui accueillent 66,2% des étudiants de Poitou-Charentes, ont en particulier davantage de possibilités de s'ouvrir à leur environnement socio-économique et de développer une véritable politique d'insertion professionnelle.

Il est proposé les pistes de travail suivantes :

- soutenir les démarches de professionnalisation des cursus et la formation continue
- développer une politique d'insertion professionnelle coordonnée au niveau régional
- renforcer les coopérations entre établissements d'enseignement supérieur et milieux professionnels
- renforcer la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et l'accompagnement à la création d'activités
- favoriser les expériences professionnelles des étudiants en zones rurales (aides aux stages en zone rurale, aides aux étudiants en médecine en zone rurale)
- organiser l'implication des étudiants bénéficiaires d'aides régionales au service de la population.

5 - Renforcer le rôle de laboratoire de développement des formations et de la recherche dans les domaines de la croissance verte, de l'excellence environnementale et de l'innovation sociale du

Poitou-Charentes

Depuis 2004, la Région a engagé une politique ambitieuse de mutation sociale, écologique et solidaire de l'économie, faisant de Poitou-Charentes un laboratoire d'expérimentation dans les domaines de la croissance verte, de l'excellence environnementale et de l'innovation sociale.

Dans ce cadre, la Région souhaite que les établissements d'enseignement supérieur puissent contribuer au développement de formations de qualité dans ces domaines et poursuivent une part de leurs efforts de recherche dans la découverte de nouveaux produits, services, solutions et procédés de fabrication afin de relever dès maintenant les nouveaux défis économiques et environnementaux.

Il est proposé les pistes de travail suivantes :

- concevoir et développer de nouvelles formations, en lien avec l'environnement socio-économique, débouchant sur les métiers de la croissance verte
- soutenir les efforts de recherche dans la conception de nouveaux produits, services et solutions et procédés de fabrication plus respectueux de l'environnement, économes en énergie ou contribuant à des changements dans les habitudes de consommation.

6 - Développer des pôles de recherche d'excellence

L'identification et la notoriété des Universités sont très liées à la qualité de la recherche qu'elles développent et à la reconnaissance de leurs résultats et publications. Les découvertes récentes faites par les équipes de l'Université de Poitiers (Toumaï et les fossiles des premiers organismes multicellulaires découverts au Gabon) ont par exemple eu un très fort retentissement international suite aux publications réalisées dans la prestigieuse revue *Nature*.

Face à la relative faiblesse de la recherche en Poitou-Charentes, notamment privée, la Région a cependant le souci de développer et de soutenir des pôles de recherche d'excellence, reconnus aux niveaux national et international, notamment dans les domaines qui s'inscrivent dans le cadre des grands axes de la politique qu'elle déploie depuis 2004.

Il est proposé les pistes de travail suivantes :

- réaliser, avec l'ensemble des acteurs, une cartographie de la recherche en Poitou-Charentes en identifiant ses forces et faiblesses
- définir de façon concertée des pôles de recherche capables d'accroître leur notoriété aux niveaux national et international
- réserver une part du budget recherche régional dans le soutien à des laboratoires de petite dimension, mais prometteurs.

7 - Développer le lien recherche-innovation-crédation d'activités

La capacité à renforcer le lien recherche-innovation-crédation d'activités et à développer un cycle vertueux est une des clés de la croissance économique de demain.

En cohérence avec le Schéma de Développement Économique, Écologique, Social et Solidaire, le Schéma de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche veillera à promouvoir les efforts des laboratoires et des chercheurs à porter leurs travaux jusqu'à une phase d'innovation.

Il est proposé les pistes de travail suivantes :

- identifier les besoins ou sauts technologiques nécessitant des travaux de recherche dans le cadre de l'Agence Régionale de l'Innovation
- procéder par appels à projets ciblés pour mobiliser le potentiel de recherche sur les thèmes d'intérêt régional
- mettre à disposition des entreprises régionales les compétences technologiques et en sciences humaines pouvant leur permettre de résoudre des difficultés techniques ou organisationnelles (cf. Chèque Innovation Régional)
- soutenir l'innovation dans les filières économiques d'excellence (éco-industries, transports, mobilité durable, nautisme, mécatronique, économie numérique, image, industries agroalimentaires, tourisme, économie créative, culture et patrimoine)
- favoriser la création d'entreprises ou d'activités par les chercheurs et les jeunes diplômés
- créer un fonds de l'innovation autour de la croissance verte
 - dont l'objectif est de faire coopérer les chercheurs et les entreprises
 - sur la base d'appels à projets.

8 - Développer la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle verte

Le développement d'une société de la connaissance en Poitou-Charentes suppose que les établissements et organismes de recherche s'insèrent davantage dans la vie régionale.

Alors que la science et ses applications suscitent des questionnements et créent parfois une méfiance sociale importante, il est essentiel de réconcilier connaissance et grand public en développant des espaces de dialogue et d'échange.

La diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle verte est également un moyen d'encourager l'innovation sociale et technologique.

Il est proposé les pistes de travail suivantes :

- favoriser la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle verte sur l'ensemble du territoire régional et à l'attention de tous les publics
- mobiliser les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche
- renforcer le réseau des acteurs actuels tout en soutenant l'émergence de nouvelles formes de diffusion
- sensibiliser et inciter les lycéens à poursuivre des études scientifiques (Bourses d'Accès à l'Enseignement Supérieur scientifique, concours, etc.).

Par le présent rapport, s'ouvre la concertation pour l'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour Poitou-Charentes dont l'examen par le Conseil Régional pourrait intervenir lors de la session d'octobre prochain.

Cette concertation se matérialisera par :

- des échanges au sein du CCRRDT au début du mois de juillet
- un appel à contributions en ligne ouvert à tous
- une concertation des acteurs socio-économiques, des représentants des établissements

- d'enseignement supérieur, des organismes de recherche et des autorités académiques un séminaire d'échanges et de réflexion à la fin du mois de septembre 2011.